



## La rentrée 2016 et ses nouveautés

**S**ans surprise, la rentrée 2016 apporte son **lot de désordre** au sein des établissements scolaires. Les conséquences du **millefeuille maladroït** des réformes entreprises se font durement sentir à tous les niveaux : la mise en œuvre dénoncée par la majorité des professeurs de collège de la réforme et l'entrée en vigueur des nouveaux programmes en même temps sur les cycles du collège et du primaire génèrent un surcroît de stress et de travail dans les équipes, qui doivent déjà faire face à la refonte du DNB et à la mise en place de nouveaux dispositifs, comme les "parcours d'excellence" ou les EPI, l'arrivée du livret citoyen pour les lycées ou la suite du plan numérique à tous les niveaux...

Dans le même temps aussi, **c'est notre métier et l'évaluation de notre travail qui vont subir de grands changements**, avec l'arrivée des nouvelles modalités d'évaluation et les nouveaux parcours de carrière (avec le changement de nos grilles indiciaires, de nos échelons qui va engendrer un reclassement systématique de tous les personnels).

**Des changements sont attendus également dans l'orientation des élèves**, avec l'abandon de 11 des 28 centres régionaux ONISEP de France (qui seront

fermés dans l'année) suite à la réforme territoriale, de nouvelles possibilités de réorientation en voie professionnelle, et les nouvelles modalités de conservation des notes pour les redoublants du bac.

**La nouvelle politique régionale aura aussi ses conséquences** sur l'éducation, comme celle de voir les transports scolaires confiés aux régions à partir du 1er septembre 2017.

Face à cet imbroglio, **les enseignants seront encore la variable d'ajustement** et devront se plier en quatre pour rendre l'impossible tenable. Des appels à la grève ont déjà été lancés par quelques syndicats le 8 septembre, mais l'autisme gouvernemental n'en tiendra à coup sûr aucun compte, encore une fois.

La FAEN déplore ce mélange des genres ainsi que **l'amateurisme ministériel qui s'acharne à coordonner toutes ces transformations dans un calendrier bien trop court** dans un seul but médiatique : faire de tous ces cafouillages la base d'une communication positive en vue des élections présidentielles de 2017... **Mais qui croira un candidat politique qui oserait prétendre avoir réussi à réformer l'école, face au chaos ambiant ?**

## Et pendant ce temps, la chasse aux Pokémons est ouverte !

**L**ors de sa traditionnelle conférence de presse de rentrée, la ministre de l'Éducation nationale a déclaré aux journalistes présents **avoir demandé à la société Niantic (exploitante du jeu Pokémon GO) un rendez-vous** afin de s'assurer « qu'il n'y ait pas de Pokémons rares dans les établissements scolaires » (sic). Pour celles et ceux qui auraient eu la chance de passer leurs vacances sur une autre planète, précisons que **Pokémon GO** est une application ludique pour smartphone plébiscitée par des millions d'utilisateurs en un temps record au début de l'été 2016, et qui consiste à se déplacer téléphone en main à la recherche de « Pokémons » à collectionner, générés aléatoirement dans les lieux (souvent publics) grâce à un repérage GPS. Devenu mondial, le phénomène a déjà provoqué d'importants mouvements de foule dans les grandes villes occidentales, souvent à cause de l'apparition subite de Pokémons dits « rares » à des endroits malvenus.

La déclaration de la ministre peut donc prêter à sourire, mais elle révèle surtout **l'inquiétante**

**incapacité de nos responsables politiques à prendre la mesure des problèmes inédits posés par le développement rapide des nouvelles technologies et les changements de comportement induits par ces dernières dans la société.**

L'exemple « Pokémon Go » pose des questions intéressantes, comme le rapport des élèves aux activités de mise en réseaux, ou encore la possession par les plus jeunes de téléphone de haute technologie, coûteux et reliés à des services de géolocalisation en temps réel jusque dans les écoles. Que penser du fait, pour un collégien, de posséder sur lui et actif dans la cour de récréation un appareil de plusieurs centaines d'euros **capable de communiquer avec le web et assurant son repérage GPS au mètre près**, provoquant de forts taux de DAS (puissance d'émission) en cas de recherche ou de perte de signal. Et ce au moment même où les études scientifiques sur la dangerosité de ces ondes se multiplient ?



## Une rentrée en toute sécurité ?

**L**a ministre de l'Education nationale présentait ce 24 août les mesures arrêtées pour assurer la **sécurité des écoles et des établissements scolaires**. Ces mesures complètent celles prévues par la circulaire publiée cet été (29 juillet), qui faisait déjà suite aux attentats de l'an dernier, et à l'occasion de laquelle la ministre avait déclaré faire de la sécurité des établissements une « priorité absolue ». Les mesures tiennent en six grands points :

1. Mise au point d'un **protocole unifié de communication** encadrée à destination des familles en cas d'attentat dans une école.
2. **Mise à jour des PPMS** (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) et des diagnostics de sécurité « très prochainement » dans tous les établissements (selon le ministère, 88 % des écoles et 95 % des collèges et des lycées l'ont déjà fait).
3. Le **"Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance"** est **augmenté de 50 M€**. Il permet à l'Etat d'aider les collectivités en difficulté à réaliser des travaux urgents en matière de mise en sécurité des établissements (vitres renforcées, contrôle d'entrée, clôtures, vidéosurveillance...).
4. **Formation des équipes rectorales à la gestion de crise** avant 2017, et « formations conjointes avec le ministère de l'intérieur ». Reconduction à Créteil de la formation conjointe avec la police.
5. Tous les élèves de 3ème devraient être **formés prochainement aux « gestes qui sauvent » (GQS)** (module de 2h) ou au PSC1 (Prévention Premiers Secours 1, formation de 8h). A la fin de l'année scolaire 2016-17, la moitié des élèves de 3ème auront bénéficié du module de 8h, avec « l'implication du ministère de l'intérieur, des associations et organismes publics agréés pour la formation aux premiers secours » et avec « l'aide de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ».
6. Des **guides d'accompagnement créés** « pour les directeurs d'école, les chefs d'établissements et pour les familles ». En ce qui concerne les élèves les plus jeunes, la ministre demande qu'on prenne soin "de ne pas aborder l'exercice d'intrusion-attentats en évoquant directement le sujet" mais en s'appuyant "sur des logiques ludiques".

Le ministre de l'Intérieur a précisé à l'occasion que « plus de 3 000 réservistes de la gendarmerie » seraient affectés à la sécurisation de la rentrée. Plus généralement, « **les forces de sécurité intérieure** » assureront « **une présence visible et dissuasive** » aux moments-clés de la **journée scolaire**. En juillet dernier, il avait également confié aux préfets la tâche d'organiser un **exercice « attentat-intrusion » dans chaque établissement**, si possible **avant les vacances de la Toussaint**, suivi de deux autres exercices de ce type pendant le reste de l'année.

Pour le ministre, enfin, « *la sécurité des écoles et des établissements scolaires passe également par la connaissance par les autorités académiques des élèves signalés comme entrés dans un processus de radicalisation* ».

## Calendrier des concours 2016-2017

**L**es arrêtés d'ouverture (avec le calendrier des épreuves et les modalités d'inscription) des concours de recrutement de l'Education nationale (agrégation, CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CACPE) du privé second degré, du premier degré public et privé, d'IEN (inspecteurs de l'éducation nationale),

personnels de direction, d'IA-IPR, de médecins de l'éducation nationale et d'attachés d'administration, ont été publiés **aux journaux officiels des 23 au 26 août 2016**. Vous pouvez les retrouver directement sur le site de **Legifrance.fr** ou nous contacter directement si vous souhaitez davantage d'informations.